

## **projet EolJorat Sud : installation d'un mât de mesures anémométriques dans la plaine de Mauvernay**

**Un mât de mesures de 135 m sera érigé par hélicoptère les 13 et 14 août 2015 en bordure ouest de la plaine de Mauvernay au Chalet-à-Gobet pour une durée d'une année. Les résultats de cette nouvelle campagne anémométrique permettront de choisir les modèles définitifs d'éoliennes pour la phase de demande de permis de construire.**

Le projet EolJorat Sud, financé par SI-REN SA (100% en mains lausannoises), prévoit la réalisation de 8 éoliennes sur le territoire communal de Lausanne pour une production de 80 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 22'000 ménages (à 3'500 kWh/an). Le 15 janvier 2015, la Municipalité a adopté le rapport-préavis 2015/06 qui présente au Conseil communal le plan partiel d'affectation « EolJorat secteur sud ». La Commission du Conseil communal en charge de l'examen de ce rapport-préavis a terminé ses travaux et rendra son rapport dans le courant de l'été.

Pour pouvoir réaliser les études d'impact nécessaires à la présentation du plan partiel d'affectation (PPA), des modèles d'éoliennes ont été retenus à titre indicatif : il s'agit des modèles Enercon E-126 (7.5 MW) et E-101 (3 MW). Une nouvelle campagne de mesures anémométriques, à hauteur de nacelle, permettra de déterminer le choix définitif des modèles et de leur puissance. Ce choix se fera dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, qui suivra la procédure de planification du sol. Les études d'impact seront alors complétées en fonction des modèles définitivement retenus.

Le mât de mesures haubané sera érigé à l'aide d'un hélicoptère, en bordure de la plaine de Mauvernay, sur le site même de la future éolienne du même nom. Il culminera à 135 m. Les mesures dureront une année. Ce mât pourra également servir de gabarit visuel : sa hauteur sera comparable à celle de la nacelle de l'éolienne utilisée pour le PPA (135 m) et correspondra aux 2/3 de la hauteur de l'éolienne en bout de pales (env. 200 m). En revanche, l'éolienne n'étant pas haubanée, son emprise au sol se limitera au diamètre de son mât.

Dans le cadre de la procédure de conciliation qui a suivi la mise à l'enquête du projet de plan partiel d'affectation fin 2013, la Municipalité a invité au dialogue tous les opposants lors de plusieurs séances organisées entre janvier et mai 2014. L'association Eole Responsable, qui a pour but statutaire d'obtenir l'abandon du projet EolJorat Sud, a saisi cette opportunité d'être entendue. Il a été proposé à cette association, qui met en doute la qualité des prévisions de production, de choisir un mandataire dont elle reconnaît l'expertise pour l'analyse de cette nouvelle campagne de mesures. Eole Responsable a désigné un bureau international. Ce choix a été validé par SI-REN SA.

Les services industriels de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des SiL, 021 315 82 00**
- **Nicolas Waelti, secrétaire général des SiL, 021 315 82 30**

*Le rapport-préavis n° 2015/06 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)  
Voir également [www.eoljorat.ch](http://www.eoljorat.ch)*

Lausanne, le 12 août 2015